



Dossiers d'inscription aux services périscolaires Et à l'accueil de loisirs Année scolaire 2026 – 2027

L'inscription pour une utilisation régulière ou occasionnelle des services périscolaires et à l'accueil de loisirs est obligatoire.

Ce dossier de demande d'inscription vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) :

- Aux différents services périscolaires,
- A l'accueil de loisirs

Votre fiche d'inscription (une par enfant) est à retourner dûment complétée et accompagnée des justificatifs demandés à :

Pôle enfance jeunesse

Mairie, 1 Place du Général de Gaulle 38660 LUMBIN (voie postale ou remise en main propre)

L'inscription est valable pour l'ANNÉE SCOLAIRE UNIQUEMENT.

L'inscription aux services périscolaires et accueil de loisirs vaut acceptation de règlement intérieur consultable sur le site

Documents à joindre à la fiche d'inscription (aucun dossier incomplet ne sera accepté)

- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et périscolaire 2026/2027
- ✓ Justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- ✓ En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution des droits de garde
- ✓ Attestation CAF de quotient familial (mois de juin 2026) ou dernier avis d'imposition (uniquement si non allocataire)
- ✓ Fiche sanitaire et copie des vaccins pour l'inscription à l'accueil de loisirs

www.lumbin.fr

- ✓ TARIFICATION : selon quotient familial, grilles consultables sur le site internet.
L'absence de quotient familial entraîne une facturation au tarif maximum
- ✓ FACTURATION : mensuelle
- ✓ MODES DE PAIEMENT :

-Les factures sont à télécharger et à régler directement via le portail famille.

- CHEQUE => à l'ordre du Trésor Public (à adresser à Trésorerie du Touvet, 15 av. Montfillon 38660 Le Touvet)

- CESU préfinancé (garderie, accueil de loisirs / enfant de – de 6 ans) => auprès de la Trésorerie du Touvet

- PRELEVEMENT AUTOMATIQUE => dossier sur demande auprès de la mairie



RESTAURANT SCOLAIRE



A conserver

1. FONCTIONNEMENT

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, sur la plage de 11h30 à 13h20.

La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en deux services :

- 1^{er} service : repas de 11h30 à 12h30, puis temps d'animation - 2^{ème} service : temps d'animation puis repas de 12h30 à 13h20

Les repas sont fournis en liaison froide par une société de restauration et réchauffés sur place.

Menus consultables sur : www.lumbin.fr

2. INSCRIPTIONS REGULIERES

- Pour une **fréquentation régulière** : renseigner la fiche d'inscription aux services périscolaires.
- Pour une inscription occasionnelle en cours d'année : faire une demande au préalable auprès de la mairie (places limitées)

3. ANNULATIONS

A faire directement sur le site : www.lumbin.les-parents-services.com (codes d'accès inscrits sur les factures périscolaires ou faire la demande en mairie)

Au plus tard : LE MARDI avant 11h30 pour le JEUDI et ou le VENDREDI suivant.

Au plus tard : le JEUDI avant 11h30 pour le LUNDI et ou le MARDI suivant.

(Attention, tenir compte des jours fériés)

**Les annulations effectuées
après ces limites de dates ne
seront pas prises en compte**

4. ABSENCE IMPREVUE DE L'ENFANT

Les familles doivent OBLIGATOIREMENT signaler toute absence avant 10h en appelant le 04 76 08 24 78 ou par mail à : enfancejeunesse@lumbin.fr. En cas de maladie : le 1^{er} jour sera obligatoirement dû par les familles. Le prix du repas sera ensuite décompté à partir du 2^{ème} jour de maladie, sur présentation d'un justificatif médical.

5. DECHARGE

Les enfants prenant leurs repas au restaurant scolaire sont sous la responsabilité du personnel communal. Ils ne pourront pas être récupérés par les parents ou les personnes autorisées, sauf cas exceptionnel : tout départ anticipé doit être impérativement signalé en mairie et faire l'objet d'une décharge signée (pour toute personne non mentionnée sur le dossier d'inscription). La commune est déchargée de toute responsabilité envers l'enfant dès son départ.

6. HYGIÈNE

L'hygiène en restauration est réglementée. Les agents communaux du restaurant scolaire invitent les enfants à se laver les mains avant chaque repas.

7. MÉDICAMENTS

Sauf Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), dûment signifié par les instances médicales compétentes, le personnel du restaurant scolaire n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants. En cas de P.A.I., contacter le service.

Il est interdit de mettre des médicaments dans les sacs des enfants.

8. ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les enfants présentant des allergies alimentaires reconnues par certificat médical, ne pourront pas prendre les repas servis au restaurant scolaire mais pourront, dans certains cas, être accueillis. Ils devront alors fournir un panier repas. Une tarification réduite est appliquée.

9. ACCIDENT

En cas d'accident, il appartient aux familles de faire une déclaration à l'assurance scolaire ou familiale de l'enfant dans les meilleurs délais. Parallèlement, l'agent communal se charge de la déclaration en mairie.



LES DIFFERENTS SERVICES MUNICIPAUX



1. GARDERIE DU MATIN

- Accueil de 7h30 à 8h20 **sans inscription préalable** au restaurant scolaire
- Pour les élèves d'élémentaire et de maternelle
- Jours de fonctionnement : lundi, mardi, jeudi, vendredi

2. GARDERIE DU MIDI

- **Ne concerne que les enfants non-inscrits au restaurant scolaire**
- Accueil de 11h30 à 12h15 et de 13h à 13h20, **sur inscription préalable**, via www.lumbin.les-parents-services.com (**clôture des inscriptions le jour même à 9h**).
- Lieu : restaurant scolaire ou cour école
- Jours de fonctionnement : lundi, mardi, jeudi, vendredi

3. 16h30 GARDERIE MATERNELLE / ETUDE ELEMENTAIRE (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Elle fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi. **Le goûter n'est pas fourni.**

- Pour les élèves de maternelle (garderie) : accueil au restaurant ou locaux scolaires de 16h30 jusqu'à 18h30
- Pour les élèves du CP au CM2 :
 - ✓ Le lundi, mardi, jeudi : accueil dans des salles communales pour l'accompagnement aux révisions scolaires après un temps dédié au goûter. Ensuite, temps d'animation jusqu'à 18h30.
 - ✓ Le vendredi : pas d'accompagnement aux révisions scolaires ce jour-là.

Il est formellement demandé aux responsables légaux de l'enfant, ou toute personne désignée sur le dossier d'inscription, de récupérer les enfants **avant les heures de fermeture prévues**.

Les inscriptions à la garderie du soir / étude doivent se faire via le portail famille. Les annulations ou inscriptions sont possibles le matin même **jusqu'à 09h00**.

Toute inscription en garderie qui n'aura pas été annulée dans les délais sera facturée la première demi-heure en l'absence de l'enfant.

Tout dépassement des horaires de garderie/étude sera signalé en mairie par le personnel : une pénalité de 10€ sera facturée. Des retards trop fréquents pourront donner lieu à une exclusion temporaire du service.

4. ETUDES RECREATIVES EN ELEMENTAIRE (mardi, vendredi)

Attention les inscriptions se feront sur le portail famille à partir de la mi-août. Ces inscriptions sont valables pour 1 période. Inscription à renouveler en cours d'année.

Les études récréatives (projet à thème, activité manuelle, activité sportive, activité culinaire) se déroulent le **mardi et vendredi de 16h30 à 17h30**. Cette inscription est facultative. Les activités proposées sont payantes avec tarif variable selon le quotient familial.

- ✓ Celles-ci seront encadrées par des animatrices BAFA.
- ✓ Les enfants ne pourront pas être récupérés avant **17h30**.

La tarification appliquée est la même que l'étude.

Le nombre d'enfants accueilli sur ce temps est limité et est dépendant de l'activité proposée.

La municipalité se réserve le droit de refuser des inscriptions.

Les élèves n'ayant pas pu s'inscrire aux activités récréatives doivent être inscrits en étude du soir (enfants pouvant être récupérés à n'importe quel moment).

5. ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI / VACANCES SCOLAIRES

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3/12 ans de 08h à 18h00.

Celui-ci fonctionne tous **les mercredis en période scolaire** au restaurant scolaire et dans les salles communales et pendant les vacances scolaires.

Le repas et le goûter sont fournis.

Différentes activités seront proposées aux enfants, elles seront aménagées en fonction de leurs âges et de leur rythme (activité d'éveil, manuelle, expression, jeux collectifs, sortie)

L'accueil se fera auprès de l'équipe d'animation de 08h00 à 09h00

Les familles pourront récupérer les enfants à partir de 17h jusqu'à 18h au restaurant scolaire.

Différentes formules sont proposées pour le mercredi :

- 8h-13h30 accueil matin avec repas
- 13h30-18h accueil après-midi
- mercredi toute la journée.

Pendant les vacances scolaires l'accueil de loisirs fonctionne à la journée.

INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE (avec les codes du périscolaire).

Inscription le vendredi avant 17h00 pour le mercredi suivant.

Pour les extérieurs contacter le service par mail : centre-de-loisirs@lumbin.fr.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contactez Solange : bureau d'animation en mairie le **lundi et vendredi de 9h20 à 11h20** : 04.76.08.24.97

6. ALSEP

ALSEP (Association Lumbinoise pour le sport à l'école Primaire) **concerne uniquement les enfants de l'école Élémentaire.**

La Municipalité de Lumbin met à la disposition de l'ALSEP un éducateur sportif sur différents temps du périscolaire dans le but de proposer des activités sportives de découverte.



MEMENTO

A conserver

RESTAURANT SCOLAIRE

Clôture des inscriptions / désinscriptions :

LUNDI, MARDI : le jeudi précédent avant 11h30

JEUDI, VENDREDI : le mardi précédent avant 11h30

*En cas d'absence imprévue merci de prévenir le service enfance
jeunesse*

INSCRIPTIONS/DESINSCRIPTIONS :

← www.lumbin.les-parents-services.com

(À l'aide des codes parents)

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI / VACANCES SCOLAIRES

↙
↘

Fonctionne le mercredi de 08h à
18h00 pendant la période scolaire.
Différentes formules sont proposées.

Inscription/ désinscription le vendredi
avant 17h00 pour le mercredi suivant

Fonctionne à la journée pendant les
vacances scolaires

GARDERIE / ETUDE

Inscription / désinscription : le jour même avant 9 heures

Garderie du MATIN : 7h30-8h20 (pas d'inscription préalable)

Garderie du MIDI : 11h30-12h15 / 13h-13h20

Garderie / Etude du SOIR : 16h30 jusqu'à 18h30

ETUDES RECREATIVES

- 1) **Inscription sur le portail famille** pour les enfants de l'Ecole élémentaire.

ELEMENTAIRE

mardi, vendredi : 16h30 – 17h30

POLE ENFANCE JEUNESSE

Responsable de pôle *Olivier IACOVELLI*

Adjointe Pôle enfance jeunesse

Valérie SOUNIER

Directrice de l'accueil de loisirs

Solange BRUCOLI

CONTACTS :

enfancejeunesse@lumbin.fr

04.76.08.24.78

centre-de-loisirs@lumbin.fr

04.76.08.24.97 / 06 44 71 64 44

Après 16h30

06.70.49.23.81 (pour joindre la garderie maternelle)

06 75 03 97 60 (pour joindre l'étude élémentaire)

Portail d'inscription : <https://lumbin.les-parents-services.com>



A retourner

Fiche de renseignements pour l'accueil périscolaire



Enfant

NOM et PRENOM :

DATE de NAISSANCE :CLASSE:

P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) ? oui non, préciser (fournir une copie du PAI) :

Allergie alimentaire ? oui non, préciser :

Autres recommandations utiles :

Médecin Habituel (nom, adresse, téléphone) :

<u>père, mère, tuteur</u>	<u>père, mère, tuteur</u>
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
Tél. domicile :	Tél. domicile :
Tél. travail :	Tél. travail :
Tél. portable :	Tél. portable :
Mail du parent référent: <i>pour réception des infos périscolaires (absences, inscriptions...)</i>	
Situation familiale (entourer) : en couple célibataire veuf(ve) séparé	
N° de sécurité sociale (dont dépend l'enfant) :	
N° allocataire CAF obligatoire :	

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant (en cas d'urgence ou dans les différents services) (une pièce d'identité devra être présentée)

Nom, Prénom : Tél. :	Nom, Prénom : Tél. :
Nom, Prénom : Tél. :	Nom, Prénom : Tél. :

Je soussigné(e),....., titulaire de l'autorité parentale, autorise la ou les personne(s) désignée(s) ci-dessus à venir récupérer mon enfant. A compter de ce moment, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité du personnel communal.

Le :

signature :

AUTORISATIONS

Autorisation des soins d'urgence

En cas d'accident, le personnel communal est chargé de prévenir les parents ou les représentants légaux, dans les meilleurs délais. En cas d'urgence, l'enfant accidenté, ou malade, sera pris en charge et orienté par le SAMU.

Nous, soussignés, Madame et/ou Monsieur.....autorisons le personnel communal à prévenir le SAMU (15), qui prendra toutes les mesures sanitaires nécessaires, pour notre enfant au cas où, ce dernier serait victime d'un accident ou d'une maladie aigüe à évolution rapide.

Le : signature :

Droit à l'image

- Je soussigné(e)....., titulaire de l'autorité parentale, autorise le pôle enfance jeunesse à diffuser les photos ou vidéos sur lesquelles pourrait apparaître l'enfant désigné ci-dessus (journal local, publication ou site internet municipal, projection aux parents).

Le : signature :

De départ seul

- Je soussigné(e)....., titulaire de l'autorité parentale, autorise l'enfant désigné ci-dessus à rentrer seul après l'étude du soir / garderie du soir à partir de.....(indiquer l'heure). A compter de ce moment, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité du personnel communal.

Le : signature :

Quotient familial

Nous transmettre l'actualisation de votre QF en janvier de l'année en cours, ou autoriser le pôle enfance jeunesse à consulter le service CAF mon partenaire, sans quoi le QF maxi vous sera attribué.

Le : signature :



Fiche d'inscriptions aux services périscolaires

Rentrée 2026-2027



RESTAURANT SCOLAIRE inscriptions régulières (cocher les cases)

Repas apporté (P.A.I.)

repas traditionnel

repas sans viande

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

GARDERIE PERISCOLAIRE MIDI inscriptions régulières (cocher les cases)

Attention : uniquement pour les non-inscrits au restaurant scolaire



	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
11h30-12h15				
13h-13h20				

GARDERIE PERISCOLAIRE SOIR (cocher les cases) Inscription régulière

Pour les enfants de l'Ecole maternelle :

Périscolaire du soir	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie 16h30 à 18h30				

ETUDE (cocher les cases) Inscription régulière

Pour les enfants de l'Ecole Elémentaire :

Etude	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Etude 16h30 à 18h30				

Je soussigné(e),....., titulaire de l'autorité parentale, atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir le pôle enfance jeunesse de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale, quotient familial ...).

Je reconnais également avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif aux services périscolaires consultable en ligne (www.lumbin.fr) et m'engage à m'y conformer. Je reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des élèves. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant en Mairie.

DATE :

SIGNATURE :



Fiche d'inscription pour l'accueil de Loisirs (vacances-mercredis) rentrée 2026/2027

(L'inscription à l'accueil de loisirs se fait uniquement sur le portail famille)



Enfant

NOM et PRENOM :

DATE de NAISSANCE :

Repas apporté (P.A.I.) repas traditionnel repas sans viande

P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) ? oui non, préciser (fournir une copie du PAI) :

Allergie alimentaire ? oui non, préciser :

Autres recommandations utiles :

Médecin Habituel (nom, adresse, téléphone) :

père, mère, tuteur

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Tél. domicile :

Tél. travail :

Tél. portable :

père, mère, tuteur

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Tél. domicile :

Tél. travail :

Tél. portable :

Choix du mail : pour réception des infos (absences, inscriptions...)

Situation familiale (entourer) : en couple célibataire veuf(ve) séparé

N° de sécurité sociale (dont dépend l'enfant) :

N° allocataire CAF **obligatoire** :

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant (une pièce d'identité devra être présentée)

Nom, Prénom :
Tél. :

Nom, Prénom :
Tél. :

Nom, Prénom :
Tél. :

Nom, Prénom :
Tél. :

- Je soussigné(e),....., titulaire de l'autorité parentale, autorise la ou les personne(s) désignée(s) ci-dessus à venir récupérer mon enfant. A compter de ce moment, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité du personnel communal.

Le :

signature :

AUTORISATIONS

Autorisation des soins d'urgence

En cas d'accident, le personnel communal est chargé de prévenir les parents ou les représentants légaux, dans les meilleurs délais.
En cas d'urgence, l'enfant accidenté, ou malade, sera pris en charge et orienté par le SAMU.

Nous, soussignés, Madame et/ou Monsieur.....autorisons le personnel communal à prévenir le SAMU (15), qui prendra toutes les mesures sanitaires nécessaires, pour notre enfant au cas où, ce dernier serait victime d'un accident ou d'une maladie aigüe à évolution rapide.

Le : signature :

Droit à l'image

- Je soussigné(e),....., titulaire de l'autorité parentale, autorise le pôle enfance jeunesse à diffuser les photos ou vidéos sur lesquelles pourrait apparaître l'enfant désigné ci-dessus (journal local, publication ou site internet municipal, projection aux parents).

Le : signature :

De départ seul

- Je soussigné(e),....., titulaire de l'autorité parentale, autorise l'enfant désigné ci-dessus à rentrer seul à partir de.....(indiquer l'heure). A compter de ce moment, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité du personnel communal.

Le : signature :

Quotient familial

Nous transmettre l'actualisation de votre QF en janvier de l'année en cours, ou autoriser le pôle enfance jeunesse à consulter le service CAF mon partenaire, sans quoi le QF maxi vous sera attribué.

Le : signature :

Je soussigné(e),....., titulaire de l'autorité parentale, atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir le pôle enfance jeunesse de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale, quotient familial ...).
Je reconnais également avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif à l'accueil de loisirs consultable en ligne (www.lumbin.fr) et m'engage à m'y conformer. Je reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des élèves. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant en Mairie.

Le : signature :

